

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
26 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 26 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 19 juillet 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – RIGAUD – CHAPUT – LALANDE – DESLOGES – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – SCAFONE – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – PAMIES – GAUDY – PICOURET – TRUFFINET – RICARD – DOUMY et Mmes LAURENT – JOUANNETAUD – SUCHAUD – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. JUILLET – CHAUSSECOURTE – SIMON-CHAUTEMPS – GIRON – FASSOT – GAUCHI – CHAUSSADE – TOUZET – CALOMINE – CATINAUD – DERIEUX – COUSSEIROUX ET MMES SPRINGER – CAPS – LAGRAVE – POUGET-CHAUVAT – COLON – DESSEAUVE – HYLAIRES – BERNARD – DEFEMME ET PATAUD.

Pouvoirs :

1. M. SIMON-CHAUTEMPS donne pouvoir à M. BUSSIERE
2. Mme SPRINGER donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD
3. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE
4. Mme LAGRAVE donne pouvoir à Mme CHAPUT
5. M. GAUCHI donne pouvoir à M. GAUDY
6. M. DERIEUX donne pouvoir à Mme LAPORTE
7. Mme DEFEMME donne pouvoir à Mme SUCHAUD

Suppléances : Mme POITOU remplace M. TOUZET – M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX – M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : M. Guy DESLOGES

M. Le Président souhaite la bienvenue à M. Jean-Michel RICARD, nouvellement élu Maire de la Commune de Sous-Parsat. M. RICARD rejoint le Conseil communautaire en tant que Conseiller titulaire à la suite des démissions de Michel CONCHON, Stéphane PEYROUX, Véronique CHABRAT et Hélyette CHARRE. Mme Aurélie PREVOST-RAMBERT est sa suppléante.

M. Le Président s'assure que le quorum est atteint (avec 33 Conseillers physiquement présents) avant d'appeler les volontaires pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Guy DESLOGES se porte volontaire pour assurer ces fonctions.

(33 présents et 40 votants).

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018

M. le Président demande si les Conseillers ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2018.

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Président soumet au vote des Conseillers communautaires l'approbation du procès-verbal susmentionné.

→ **Le Conseil communautaire adopte le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2018 à l'unanimité.**

1. POINT D'INFORMATION ENFANCE-JEUNESSE

Jean-Yves GRENOUILLET présente la démarche de préparation du futur Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ainsi que les axes stratégiques proposés par le comité de pilotage et les groupes de travail thématiques.

Eléments contextuels :

Deux CEJ sur le territoire intercommunal sont arrivés à échéance le 31/12/2017 :

- CEJ de la Communauté de communes
- CEJ de la Commune de Bourganeuf

Les objectifs pour l'année 2018 sont les suivants :

- Signature d'un seul CEJ sur le territoire intercommunal avec plusieurs signataires possibles le cas échéant, en décembre 2018 au plus tard, pour 4 années avec effet rétroactif au 01/01/2018 avec la CAF et la MSA.
- Etude d'extension de tout ou partie des compétences intercommunales « enfance-jeunesse » sur les 20 communes membres de l'ex-CCBRV (en lien avec le travail sur le projet de territoire).

Méthodologie :

Un travail partenarial entre la Communauté de Communes et la Commune de Bourganeuf

- Une gouvernance à 3 niveaux :
 - Des groupes de travail thématiques (sans la présence des financeurs) :
 - ALSH et actions vers les adolescents
 - Valorisation du métier d'assistant maternel, accompagnement à son développement et à la professionnalisation
 - Accueil en crèche fixe et itinérance
 - Coordination des services
 - Et rencontre avec les associations intervenant en matière d'enfance jeunesse, pour certaines avec agrément « Espace de vie sociale ».
- Un comité de pilotage.
- Le Conseil communautaire et le Conseil municipal de Bourganeuf pour les délibérations nécessaires.

Etat des lieux de l'offre de service « enfance jeunesse » :

David GIRAUD rappelle les services existants sur le territoire :

- 2 ALSH (Ahun et Bourganeuf),
- 2 crèches (Ahun et Bourganeuf)
- 1 micro-crèche itinérante
- 45 assistants maternels
- Maison des Assistants Maternels (MAM) à Royère de Vassivière, (à noter un projet de MAM à Montboucher).

M. GIRAUD précise que ces nouvelles structures privées sont en développement.

- Relais Assistants Maternel (RAM) pour informer, conseiller et mettre en relation les parents et les professionnels de l'accueil.
- Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAEP) pour recevoir et accompagner les parents dans leurs débuts dans la parentalité, en proposant un cadre convivial de jeux et d'activités.

M. GRENOUILLET indique que les services de la Communauté de communes ont lancé une enquête auprès des familles du territoire afin d'alimenter le futur CEJ. Les réponses enregistrées proviennent majoritairement de

familles biparentales avec 2 enfants, exerçant une activité professionnelle et résidant sur les Communes les plus peuplées.

Synthèse de l'enquête réalisée auprès des familles :

1^{ER} GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ALSH ET LES ACTIONS ENVERS LES ADOLESCENTS

ALSH :

Constats entre les ALSH situés à Ahun et Bourgneuf :

- Des amplitudes horaires et d'accueil différents
- Transport assuré uniquement entre Sardent et Ahun
- Un accueil possible pour les – 4 ans à Bourgneuf
- Des coûts différents de repas
- Une gestion administrative (facturation, communication) différente

A noter, une demande d'accueil pour le mercredi en journée complète sur la commune de Royère de Vassivière (problématique de l'accueil en période de vacances scolaire) et des besoins de garde identifiés sur la Commune de Saint-Dizier-Leyrenne.

Propositions :

- L'accueil des 3 / 4 ans à envisager (avec les problématiques inhérentes à cet accueil : encadrants, locaux, etc....)
- Mesurer les demandes, cerner les besoins
- Problématiques sociales complexes : développer les échanges entre services et avec les partenaires.

Concernant les problématiques inhérentes à l'accueil des 3 / 4 ans au centre de loisirs, Patrick PACAUD suggère l'utilisation de la salle des sports et loisirs d'Ahun, sur le modèle de la crèche itinérante. David GIRAUD précise que le service itinérant sera installé à Ars le mercredi pour l'année 2018-2019.

ADOLESCENTS :

Les réponses au questionnaire indiquent que les adolescents pratiquent peu d'activités « ado » hors temps scolaire. 2 structures sont clairement identifiées pour la pratique de ces activités sur le territoire : AGORA et l'ALSH d'Ahun.

Constats :

- Diagnostic à actualiser : les 12/17 ans représentent environ 500 personnes sur le territoire, 12/15 effectif stable, 15/17 à la baisse
- Seul le CAVL AGORA a un service dédié aux adolescents.
- Un local jeune dédié uniquement à Bourgneuf
- Des actions proposées envers les ados par l'ALSH d'Ahun (sorties, séjours, voyage...).
- Plusieurs associations sur le territoire ont des actions en direction des adolescents.
- Espaces de vie sociale existants : Les Plateaux Limousins, Vasi Jeunes, Interlude, les Moussus du Thaurion.
- Projets d'espaces de vie sociale en cours : Masgot, la Métive.

Propositions :

- Sur le secteur d'Ahun, étude des besoins d'une coordination/mutualisation pour l'accueil des ados (accueil, information) en relais avec les partenaires ?
- Travailler sur la mobilité des ados.

Jean-Pierre JOUHAUD tient à préciser que la mobilité doit intervenir en priorité sur le territoire intercommunal.

Jean-Yves GRENOUILLET confirme que l'objectif poursuivi serait de proposer aux adolescents, dans un souci d'équité, le transport vers un local dédié installé sur le territoire.

2^{EME} GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PETITE ENFANCE ET LES MODES DE GARDE

David GIRAUD indique que les 3 principaux modes de garde auxquels les familles du territoire ont recours sont :

- ☐ Les assistants maternels
- ☐ La garde assurée par l'un des deux parents
- ☐ Les accueils collectifs (crèche)

De nombreuses difficultés pour trouver un mode garde relèvent des horaires de garde non adaptés en raison d'horaires de travail atypiques des parents.

2^{EME} GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCUEIL EN CRECHE FIXE ET EN ITINERANCE

CRECHE/MULTI-ACCUEIL

Constats :

- Des critères hiérarchisés et communs pour les demandes d'accueil pour les 2 structures de Bourgneuf et d'Ahun.
- Peu de refus sur Bourgneuf (demandes réorientées, en attente de place permanente, des places occasionnelles sont parfois accordées.)
- Tension de plus en plus nette sur Ahun : des refus sans solution alternative...
- Projet éducatif non actualisé.
- Un accès à la formation des agents inégal.
- Une gestion administrative différente.

CRECHE ITINERANTE (« EX-CIATE »)

Constats :

- Service de micro crèche itinérante (MCI) 6 places + 1 place d'urgence : la place d'urgence de plus en plus utilisée
- Insuffisance du nombre des AM sur le secteur d'Ahun.

Propositions communes :

- Dissocier le RAM et la crèche itinérante (pour dégager du temps sur le RAM).
- Faire un tableau de bord commun à l'échelle du grand territoire (nombre d'assistantes maternelles / leurs disponibilités, etc ...) : création d'un observatoire.
- Passer la crèche fixe en agrément multi accueil.
- Utiliser les locaux de l'ALSH d'Ahun pour plus temps de la MCI.
- Créer un service RAM/LAEP à l'échelle de la Communauté de communes.
Évaluer le besoin d'itinérance sur Bourgneuf (récupération des données CAF en cours pour analyse + enquête de secteur) : besoin à confirmer.

Marinette JOUANNETAUD craint que la création d'un observatoire ne fasse doublon avec les missions de la PMI. Séverine LAMBERT, Référente de la crèche, précise que le recensement et l'actualisation des places disponibles au domicile des assistants maternels est effectué par le responsable du RAM. Le rôle de la PMI consiste davantage à l'attribution des agréments et au contrôle du respect des règles de sécurité inhérentes à l'accueil des enfants. David GIRAUD précise que la PMI fournit une liste de contact des assistants maternels à l'échelle du Département.

Concernant la proposition de passer la crèche fixe en multi-accueil, Séverine LAMBERT informe le Conseil de la tenue d'une réunion le 09 juillet 2018 en présence d'un agent du Conseil départemental, de l'infirmière en chef de la PMI et d'une conseillère technique de la CAF de la Creuse. Pour bénéficier de cet agrément, l'espace doit être aménagé, notamment par l'agrandissement des dortoirs. Les partenaires préconisent également le recrutement de personnel supplémentaire. Pour information, ces actions sont susceptibles d'être financées à hauteur de 80%. David GIRAUD précise que l'étude de faisabilité sera présentée ultérieurement et que les réflexions concernant l'aménagement de l'espace seront réalisées en collaboration avec l'ensemble de l'équipe du service petite enfance.

3^{EME} GROUPE DE TRAVAIL SUR LA VALORISATION DU METIER D'ASSISTANT MATERNEL, L'ACCOMPAGNEMENT A SON DEVELOPPEMENT ET A LA PROFESSIONNALISATION

Les RAM sont bien identifiés et fréquentés par les parents. En revanche, le LAEP demande un effort de communication pour toucher davantage de familles.

Constats :

- Difficulté de dégager davantage de temps pour les AM quand les agents du RAM assurent aussi les temps de MCI.

- Suivi des publics facilités par la présence sur un même lieu du RAM

Propositions

- Délocaliser les ateliers pratiques est important (quelles Communes pertinentes ?)
- RAM et LAEP souvent traités ensemble dans des « petites structures » comme les nôtres : lieu ressource, quel dimensionnement ?
- Le RAM doit absolument être traité indépendamment des modes de garde

REUNION AVEC LES ASSOCIATIONS INTERVENANT EN MATIERE D'ENFANCE JEUNESSE

Les structures concernées sont les suivantes : Vasi jeunes, Plateaux limousins, Agora, Interlude, Les Moussus du Thaurion. D'autres structures ont été évoquées : Cadet Roussel (Faux), Grandir Ensemble (Bourganeuf), Café Poussettes (Ahun).

Ces associations interviennent sur des activités jeunesse ou information des parents, toutes catégories d'âges confondues.

Constats

- Enfance/jeunesse + culture/vie associative + tourisme : complémentarité à développer, il y a une vraie transversalité possible
- Communauté de communes : intervention via le dispositif « action éducative locale »

Propositions communes :

- 6/12 ans : nécessité de travailler sur un véritable programme d'accompagnement et d'activités parents-enfants
- Axe identifié par les partenaires associatifs : accompagnement à la parentalité des très jeunes enfants (difficultés), travail sur la relation parent/enfant (l'activité est un prétexte)
- Réseau parentalité : besoin exprimé d'un référent famille (existant à AGORA – à développer ?)
- Respecter le fonctionnement territorial par bassins de vie tout en offrant aux familles un accès à un service équivalent sur le territoire
- Faire connaître l'offre d'activité jeunesse sur l'ensemble du territoire intercommunal
- Certaines associations ont des locaux, un ancrage territorial avec des animations, une identification => Ces locaux peuvent-ils être un point d'entrée, d'information, pour les services publics enfance jeunesse ?

Jean-Yves GRENOUILLET expose la synthèse des axes proposés au Conseil communautaire pour poursuivre la réflexion sur le CEJ :

- ✓ Créer et suivre un observatoire enfance jeunesse (recenser les besoins, etc), coordonner les actions enfance jeunesse de la collectivité
- ✓ Développer l'accompagnement à la parentalité, aux familles.
- ✓ Renforcer le RAM, en faire un guichet unique d'information et d'accueil des familles comme point d'entrée des services enfance jeunesse
- ✓ Conforter et développer l'accueil collectif- y compris en itinérance ?
- ✓ Développer les modes de garde complémentaires (associatif, baby-sitting, MAM,,), l'offre d'accueil individuel, pour répondre aux besoins (horaires atypiques, saturation des structures collectives)
- ✓ Développer les actions envers les adolescents, en s'appuyant sur les acteurs locaux (Agora, Vasi Jeunes,)
- ✓ Développer et valoriser les expertises internes, mutualiser les expériences et compétences

Guy DESLOGES note la difficulté d'identifier des solutions pour attirer les adolescents.

Jean-Pierre JOUHAUD constate qu'il s'agit d'un public aux goûts et intérêts en constante évolution.

Jean-Yves GRENOUILLET remarque le bon fonctionnement du service proposé sur la Commune de Bourganeuf et regrette que le service proposé à Ahun ne rencontre pas le même succès.

M. JOUHAUD considère que ce succès trouve son origine dans la professionnalisation des animateurs.

David GIRAUD précise qu'il s'agit dans un premier temps d'un travail de contact, notamment sur le secteur d'Ahun. Il ajoute que le territoire est doté de nombreux atouts, notamment pour les activités culturelles.

Jean-Yves GRENOUILLET fait état de demandes concernant les activités sportives malgré l'importante offre accessible sur le territoire.

Jean-Michel RICARD cite l'exemple d'un jeune cycliste, Hugo PEYROUX, résidant sur la Commune de Sous-Parsat, récemment sacré Champion de France VTT.

Concernant les perspectives, David GIRAUD indique que la CAF a identifié la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest comme territoire expérimental, en Creuse, pour la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention de partenariat vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du projet social dans sa globalité de la Communauté de communes et d'un support plus large de réflexion sur la compétence sociale, en remplacement des différents schémas existants.

En outre, le Gouvernement travaille sur un « Plan mercredi » pour soutenir le développement de l'accueil de loisirs en recherchant la continuité éducative. La déclinaison devra donc être suivie considérant l'impact sur le fonctionnement des centres de loisirs.

Didier MARTINEZ considère que le « Plan mercredi » est un substitut aux rythmes scolaires pourtant réformés, avec tous les coûts que cela engendre.

Nadine DUMEYNIÉ invite à la précaution concernant l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs au vu de l'exigence du taux d'encadrement pour les enfants souffrant de pathologies lourdes.

David GIRAUD précise effectivement que le personnel encadrant est soumis à certaines qualifications et doit mettre en œuvre un important travail de réseaux pour assurer l'accueil de ce public imposé par la CAF.

Au terme de cette présentation, M. Le Président propose au Conseil communautaire de valider les axes présentés afin de poursuivre l'étude d'aide à la décision pour la signature du futur CEJ et la préparation du projet politique du territoire intercommunal.

→ **Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire valide cette démarche à l'unanimité.**

M. Le Président remercie MM. GRENOUILLET et GIRAUD pour cette présentation. M. GRENOUILLET remercie à son tour les agents ayant contribué à la préparation du diaporama présenté.

2. PROPOSITION DE NOUVEAU REGLEMENT DE SERVICE DE LA MICROCRECHE D'AHUN

(délibération n°2018-07-01)

Jean-Yves GRENOUILLET expose au Conseil les modifications proposées au règlement de la microcrèche à Ahun. Le projet de règlement a été adressé aux Conseillers avec le dossier de convocation à la présente séance.

Il rappelle que le contenu du règlement a été adapté pour intégrer :

- Les nouveaux critères d'attribution des places proposés par la Commission « Services à la personne » en cohérence avec ceux de la crèche de Bourgneuf et validés par la PMI et par la CAF.
- De nouvelles obligations vaccinales.

→ **Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil approuve à l'unanimité le règlement de la microcrèche à Ahun.**

3. PROPOSITION DE NOUVEAU REGLEMENT DU SERVICE RAM/MICROCRECHE ITINERANTS

(délibération n°2018-06-02)

Cette délibération s'inscrit dans le même contexte sanitaire que la délibération précédente.

Patrick PACAUD demande des informations complémentaires sur le planning du service itinérant.

David GIRAUD renseigne les éléments suivants :

Le RAM accueille les enfants et leurs accompagnants de 9h30 à 11h30 les mardis à Pontarion, le 4ème mardi du mois à St Georges-La-Pouge, les mercredis à Ars et les jeudis et vendredis à Ahun au centre de loisirs en période scolaire.

La Halte-garderie accueille les enfants de 9h à 17h les mercredis à Ars, les jeudis et vendredis à Ahun au centre de loisirs en période scolaire.

Durant les vacances scolaires, en période d'occupation du centre de loisirs par les 4-12 ans, le service interviendra dans les Communes de Saint-Hilaire-La-Plaine et Ars.

Le lundi est réservé aux tâches administratives.

→ Le Conseil, après avoir pris connaissance des modifications proposées, approuve à l'unanimité le règlement du service RAM/Micro-crèche itinérants présenté.

4. PROPOSITION DE REVISION DU PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (P.L.P.D.M.A) 2016-218 PAR LA CREATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS : LE P.L.P.D.M.A II 2019-2024 (délibération n°2018-06-03)

Patrick AUBERT précise que l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (P.L.P.D.M.A) est une démarche obligatoire depuis le 1er janvier 2012, pour toute collectivité détenant la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés / économie circulaire ».

Il s'agit de sensibiliser les usagers par le biais d'actions de communication et les inciter à changer leurs habitudes de tri pour réduire la quantité de déchets.

Pour M. LAINE, des efforts doivent également être faits au niveau de la production. Delphine BRUNAUD précise que les industriels sont également impliqués dans un programme similaire avec une échéance fixée à 2025 pour atteindre les objectifs fixés.

Delphine BRUNAUD rappelle que le premier programme de prévention des déchets applicable sur la régie intercommunale (le PLPDMA I) a été signé en octobre 2015 par le SIVOM de Bourgneuf-Royère.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA impose une révision, d'ici le 14 décembre 2018, des programmes locaux de prévention adoptés avant le 14 décembre 2015. Cette révision a pour objectif de mettre en conformité le contenu de ces documents avec les nouvelles dispositions réglementaires nationales.

Il est aujourd'hui obligatoire pour la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest de procéder à la révision de ce document par la création d'un nouveau programme de prévention des déchets : le Plan Local intercommunal de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés II, applicable sur une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, sur les 28 communes de la régie intercommunale de collecte des déchets ménagers et assimilés.

L'objectif de réduction des déchets de 10%, imposé par la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), correspond à une baisse de 56kg entre 2010 et 2020. Delphine BRUNAUD précise qu'au vu des chiffres 2017 (580kg/habitant), l'effort à réaliser a été augmenté de 20 kg soit une baisse attendue de 76kg d'ici la fin du PLPDMA.

Pour répondre à cet objectif et afin d'assurer une continuité avec le premier programme, 5 axes de travail sont proposés avec le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT	Recettes en € HT
Axe 1 : Sensibilisation des publics autour des thématiques de la prévention : 50 300,00€	
Axe 2 : Eco-exemplarité de la Communauté de Communes et de ses communes adhérentes : 6 900,00€	Comcom
Axe 3 : Gestion des biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire : 10 800,00€	100 % :
Axe 4 : Mise en place d'actions emblématiques favorisant une consommation responsable : 800,00€	70 000,00€
Axe 5 : Promotion du réemploi et de la réparation : 1 200,00€	
TOTAL DES DEPENSES : 70 000,00 €	TOTAL DES RECETTES : 70 000,00€

Delphine BRUNAUD précise qu'un comité de pilotage doit être créé. Il s'agit d'une commission consultative d'élaboration de suivi (CCES) composée de l'équipe professionnelle, les membres de la commission CTDMA-EC, les membres de la Commission Développement économique, les représentants des institutions partenaires (ADEME, Région, DREAL, Département, SME de la Creuse, Ressourcerie Demain en Mains). Ce comité de pilotage aura le pouvoir de dresser, ajuster, assurer le suivi du PLPDMA et devra se réunir une fois par an.

Denis SARTY souhaite connaître les pénalités appliquées en cas de non atteinte des objectifs fixés par la loi. Delphine BRUNAUD précise que la Communauté de communes ne s'expose pas à des sanctions mais à des obligations de mise en œuvre de moyens.

Joël LAINE interprète l'augmentation significative de la quantité de déchets déposés en déchèterie par la diminution des décharges sauvages et considère que ce facteur doit être pris en compte pour le stockage des déchets.

Patrick AUBERT précise que la Communauté de communes travaille avec des partenaires locaux, notamment une société basée à Saint-Chabrais pour la récupération des déchets végétaux. Une réflexion est également menée pour la création d'un méthaniseur et la réutilisation via compostage.

Jean-Yves GRENOUILLET demande si l'action de prêt d'une mallette pédagogique, programmée en axe 1 : « Sensibilisation des publics autour des thématiques de la prévention », s'accompagne d'animations auprès des scolaires. Delphine BRUNAUD confirme que cette mallette sera utilisée comme support dans le cadre d'animations réalisées en régie dans les établissements scolaires et sera également prêtée aux enseignants qui seront formés par le service CTDMA-EC. Elle précise que cet outil a été commandé et qu'il est adapté pour les plus jeunes jusqu'au CM2.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte la révision du PLPDMA I, qui prendra fin le 31 décembre 2018 ;**
- **Approuve la création du PLPDMA II, qui se déroulera sur la période 2019-2024 ;**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel global relatif à l'opération ;**
- **Autorise le Président à engager les crédits nécessaires sur chacun des exercices du budget annexe « Ordures ménagères », entre 2019 et 2024, ainsi qu'à signer tout document relatif à cette affaire.**

M. Le Président remercie M. AUBERT et Mme BRUNAUD pour cette présentation. M. AUBERT remercie l'équipe du service CTDMA-EC et Mme BRUNAUD cite Angélique BRUNOT pour l'élaboration du diaporama présenté.

5. PROPOSITION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE TYPE GESTIONNAIRE (COLLECTIVITES) AVEC L'ECO-ORGANISME DASTRI, POUR LA COLLECTE EN DECHETERIE INTERCOMMUNALE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX ET ASSIMILES (délibération n°2018-06-04)

Delphine BRUNAUD rappelle que depuis plusieurs années, la déchèterie intercommunale de Masbaraud-Mérignat est un point de collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.), principalement perforants.

Cette collecte spécifique répond aux obligations réglementaires (art. L.541-10 du Code de l'Environnement, art. L.4211-2-1 du Code de la santé Publique). Elle est encadrée par l'éco-organisme DASTRI, bénéficiant d'un agrément national pour la période 2017-2022 (arrêté du 27/12/16).

Afin de permettre à la déchèterie de poursuivre ce service de proximité mis à disposition gracieusement des patients du territoire et des utilisateurs, il est proposé au Conseil Communautaire de signer une convention-cadre avec DASTRI pour une durée de 6 ans, avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2017.

Cette convention permet de disposer d'une solution simple et sécurisée, en proximité, pour l'élimination des déchets perforants et à risques de maladies transmissibles.

Pour se faire, DASTRI s'engage à mettre gratuitement à disposition de la collectivité des collecteurs spécifiques, ainsi qu'à coordonner chaque trimestre la collecte, le traitement et l'élimination des déchets associés par le prestataire local dénommé « la boîte à papiers ».

Cette démarche n'engendre aucun frais pour la collectivité, seulement un engagement à contracter les polices d'assurances garantissant sa responsabilité civile au titre de ladite convention.

Patrick AUBERT rappelle qu'il s'agit d'un service à la population de qualité, notamment pour les patients diabétiques.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise le Président à signer une convention avec l'éco organisme DASTRI pour la collecte en déchèterie intercommunale et le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés.**

6. PROPOSITION DE MODIFICATION N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE CREATION DE LA ZONE D'ACTIVITES D'AHUN (4 LOTS) (délibération n°2018-06-05)

Martine LAPORTE précise que les travaux de création d'une zone d'activité à Ahun vont reprendre le 10 septembre 2018 pour une durée de 4 semaines et devraient conduire à l'achèvement de l'opération.

Considérant la suspension du chantier, les purges conséquentes et le minage supplémentaire, des modifications sont proposées au marché. David GIRAUD en présente le détail par lot :

Intitulé du lot	Montant initial (en € HT)	Montant modification n°1 (en € HT et %)	Nouveau montant marché (en € HT)
N°1 – Voiries (Eurovia)	469 339,59 €	- 23 117,77 € (-4,93%)	446 221,82 €
N°2 : réseaux secs et humides (TRULLEN BTP)	120 051,32 €	+ 12 117,29 € (+10,09 %)	132 168,61 €
N°3 : éclairage public (CARRE)	36 983,65 €	+ 2 504,00 € (+ 6,77%)	39 487,65 €
N°4 : aménagements paysagers (Paysage en Marche)	7 840,00 €	+ 3 000,00 € HT (+38,26 %)	10 840,00 €
TOTAL	634 214,56 €	- 5496,48 € HT (-0,87%)	628 718,08 €

Concernant la reprise des travaux et notamment l'achèvement du giratoire, la problématique de la déviation est évoquée. Patrick PACAUD propose le passage par la route de Busseau Sur Creuse.

M. Le Président demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette proposition de modification n°1 au marché de travaux, conformément aux contenus présentés en séance.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve le contenu du projet de modification n°1 au marché de travaux de création de la zone d'activités d'Ahun.**
- **Décide de valider les incidences financières de cette modification, à savoir une moins-value totale de 5 496,48 € HT, soit 6 595,78 € TTC, au montant initial du marché, pour les modifications apportées au marché des 4 lots précités, représentant -0,87 % sur l'économie globale du marché.**
- **Autorise le Président à signer puis à notifier la modification n°1 aux entreprises concernées.**
- **Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.**

7. PROPOSITION DE MODIFICATION N°2 AU MARCHE DE REVISIONS GENERALE ET ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOURGANEUF (délibération n°2018-06-06)

Afin d'étendre le délai d'exécution des révisions générale et allégée du Plan Local d'Urbanisme de Bourgneuf, Marinette JOUANNETAUD propose au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer une modification au marché de révisions générale et allégée du PLU de Bourgneuf.

Elle précise que cette modification n'aura pas d'incidence financière pour la Communauté de communes.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la modification n°2 du marché de révisions générale et allégée du PLU de Bourgneuf prolongeant le délai d'exécution de la tranche ferme jusqu'au 1^{er} juillet 2019.

8. PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2018 (délibération n°2018-06-07)

Martine LAPORTE propose de voter une décision modificative n° 1 au budget principal au titre du budget 2018.

Elle en présente le détail suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Imputation budgétaire		Objet	Projet Dépenses	Projet Recettes
opération	chapitre			
001	16	Remboursement caution suite départ locataire local Tournyol	300,00 €	
001	16	Remboursement caution suite départ locataire logement	420,00 €	
001	16	Capital des emprunts bâtiments SIVOM	12 675,78 €	
002	204	Solde Axe 1 DORSAL	-40 805,00 €	
008	204	Solde Axe 1 DORSAL	40 805,00 €	
002	20	Commissaire enquêteur PLU Bourgneuf	5 405,74 €	
002	21	Acquisition d'un minibus	6 000,00 €	
002	21	Non réalisation des travaux de collecte des eaux pluviales ZI La Chassagne	-13 367,00 €	
	021	Virement de la section de fonctionnement		11 434,52 €
			11 434,52 €	11 434,52 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Imputation budgétaire		Objet	Projet Dépenses	Projet Recettes
opération	chapitre			
	023	Virement à la section d'investissement	11 434,52 €	
	70	Remboursement des emprunts (K+I) par les communes		16 020,45 €
	70	Remboursement de 50% des intérêts des emprunts SIVOM par les OM		3 927,44 €
	73	Fiscalité perçue (part FNGIR)		-864 466,00 €
	73	Fiscalité perçue (part FNGIR)		864 466,00 €
	73	FPIC		-13 059,00 €
	74	Dotation d'intercommunalité		46 312,00 €
	74	Dotation de compensation		9 586,00 €
	002	Complément excédent de fonctionnement reporté		4,10 €
	011	Formations agents	1 090,00 €	
	011	Périscolaire (APE)	2 264,00 €	
	011	Pack Cadastre	12 528,00 €	
	012	Mise en place d'astreintes (4 mois en 2018 yc déplacements)	3 000,00 €	
	65	Subventions AEL	11 400,00 €	
	66	Intérêts des emprunts bâtiments SIVOM	7 854,88 €	
	67	Subvention habitat assainissement ex CIATE	3 510,00 €	
	022	Dépenses imprévues (pour équilibre section)	9 709,59 €	
			62 790,99 €	62 790,99 €

Martine LAPORTE précise que le conseil avait voté une enveloppe de 18 000€ au budget principal 2018 pour la réalisation des travaux de collecte des eaux pluviales de la ZI La Chassagne. Une étude a fait ressortir l'absence de nécessité de ces aménagements, l'opération a donc été annulée.

Joël LAINE souhaite souligner le caractère superfétatoire de l'étude, facturée 4 000€.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve la décision modificative n°1 au budget principal 2018 conformément aux ajustements présentés ci-avant.**

9. RAPPORT ANNUEL DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CONTRAT D'AFFERMAGE) POUR L'EXPLOITATION DU CINEMA « CLAUDE MILLER » A BOURGANEUF (délibération n°2018-06-08)

David GIRAUD précise que cette délibération s'inscrit dans le cadre règlementaire des contrats de concession. Le Conseil communautaire est invité à prendre acte du rapport annuel de la délégation de service public pour l'exploitation du cinéma à Bourgneuf, adressé aux Conseillers avec le dossier de convocation à la présente séance.

Didier MARTINEZ le détail des frais de gérance du cinéma. M. GIRAUD rappelle que la Communauté de communes met à disposition l'ensemble des équipements et s'acquitte des frais de maintenance et de ménage.

L'exploitant a, quant à lui, souscrit un abonnement internet pour ses propres communications et reverse à la Communauté de communes une redevance trimestrielle de 100€.

En outre, M. GIRAUD rappelle que le contrat actuel arrivera à échéance au 30 septembre 2018.

Dans un premier temps, il sera proposé au Conseil communautaire de signer une modification au contrat pour prorogation de la délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2018. Ainsi le prochain contrat d'affermage serait calé sur l'exercice budgétaire et comptable.

Les termes du prochain contrat sont à l'étude et imputeraient au gérant une redevance annuelle majorée d'un pourcentage à partir d'un certain seuil d'entrées ainsi qu'une participation aux frais de ménage à hauteur de 50%. Une consultation devra être lancée pour attribuer la délégation de service public.

Jean-Yves GRENOUILLET tient à souligner la qualité de l'accueil offert par M. BENNAAMANE, actuel gérant du cinéma Claude Miller.

Jean-Pierre JOUHAUD précise que la gestion et le dévouement de M. BENNAAMANE ont fortement contribué à l'augmentation de la fréquentation comptabilisée.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu :

- Le Conseil communautaire prend acte du rapport d'activité de la délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Claude Miller à Bourgneuf pour la période allant du 01/10/2016 au 30/09/2017.

10. QUESTIONS DIVERSES

Courrier de la Fédération des Motards, adressé aux maires

Guy DESLOGES évoque un courrier signé par la Fédération des Motards reçu en mairie, sollicitant les Maires pour la prise d'un arrêté portant la limitation de vitesse à 90km/h sur les routes départementales. Il souhaite connaître le positionnement du Conseil à ce sujet.

M. Le Président précise que les positions relatives à cette affaire seront étudiées individuellement par les Maires et leurs Conseils municipaux.

Considérant les arguments mentionnés dans le courrier et notamment la référence faite aux prochaines élections pour influencer les Maires, certains élus déclarent ne pas souhaiter donner suite à cette requête.

Appel à soutien de M. LAINE

Dans le cadre du projet éolien sur la commune de Saint Hilaire La Plaine et suite au positionnement général de la communauté de communes sur les démarches d'études de projets éoliens sur le territoire intercommunal, M. LAINE informe le Conseil des suites de l'affaire l'opposant à l'association « Vents d'états ».

Le tribunal correctionnel a auditionné M. LAINE, demandeur, et l'association « Vents d'état », défendeur dans le cadre de la plainte pour diffamation déposée par M. LAINE pour des propos tenus dans une lettre ouverte signée par l'association.

M. LAINE a été débouté des fins de sa demande et Mme FAUCHER, Présidente de l'association, relaxée.

M. LAINE déclare avoir interjeté appel de ce jugement.

Il informe les Conseillers de la prochaine audience programmée le 05 septembre 2018 à 9h à la Cour d'appel de Limoges et invite les élus qui le souhaitent à le soutenir à cette occasion.

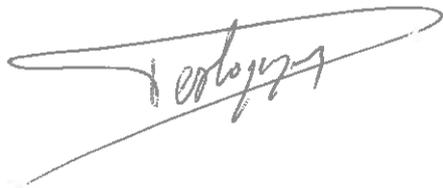
Dates des prochaines instances

M. Le Président informe les Conseillers des dates des prochaines instances :

- Bureau communautaire le mardi 11 septembre 2018 à 18h – lieu à préciser
- Conseil communautaire le jeudi 20 septembre 2018 à 18h30 – à la salle Confluences
- Conseil Communautaire le mardi 02 octobre 2018 à 18h30 – à la salle Confluences

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

**Guy DESLOGES,
Le Secrétaire.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Desloges', written over a horizontal line.

**Sylvain GAUDY,
Le Président.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Gaudy', written over a horizontal line.